



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Français 9^e-11^e Année scolaire 2019-2020

Cadre pédagogique

Le Français s'inscrit dans le domaine Langues du Plan d'études romand (PER), selon lequel l'apprentissage des langues participe à la construction d'un répertoire langagier plurilingue, inclut une réflexion sur les relations entre les langues, et développe quatre grandes finalités (cf. PER, Cycle 3, Langues, p. 8) :

- apprendre à communiquer et communiquer,
- maîtriser le fonctionnement des langues et réfléchir sur les langues,
- construire des références culturelles,
- développer des attitudes positives face aux langues et à leur apprentissage.

Le Français occupe une place particulière dans ce domaine en tant que langue de scolarisation.

L'enseignement du Français au cycle d'orientation vise à enrichir les compétences acquises à l'école primaire et, particulièrement, à maîtriser la lecture et l'écriture, à développer la capacité de comprendre et de s'exprimer à l'oral et à l'écrit ainsi qu'à analyser des productions littéraires diverses. En outre, il a pour objectifs d'approfondir et de maîtriser les mécanismes de la langue et de la communication.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
5 périodes + 0.5 période de Français-lecture	5 périodes	5 périodes

En 9^e année, une période de Français-lecture, donnée en groupes restreints, alterne à la quinzaine avec une période d'Expression orale. En 10^e année, les élèves du profil Latin (L) de la section LS ont 4 périodes de Français.

Moyens d'enseignement *

Les moyens d'enseignement romands (MER) *Français, livre unique* et *L'Atelier du langage* sont utilisés dans l'ensemble des classes. Des brochures d'exercices tirés des MER (*Français, langue*) ainsi que des séquences pédagogiques disponibles sur le site *Disciplines CO* (<http://edu.ge.ch/co>) complètent ce matériel.

* Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum cinq notes en lien avec les différents axes du PER. On entend par note tout travail significatif ou la moyenne de plusieurs travaux sur des champs plus restreints.

NB : En 9^e année, le cours de Français-lecture est évalué dans le cadre du cours de Français. Au troisième trimestre, la moyenne de Français intègre pour 10% la note annuelle d'Expression orale.

En 11^e année, le Français fait l'objet d'une EVACOM et d'un TAF (test d'attentes fondamentales), dont les champs sont accessibles sur le site *Disciplines CO* (<http://edu.ge.ch/co>).

Programme

Les enseignant-e-s organisent l'année scolaire en fonction de nombreux paramètres. En 11^e année, elles et ils tiennent compte du champ de l'EVACOM et du TAF. Les apprentissages résumés dans le tableau ci-dessous sont communs aux différents regroupements ou sections, mais le rythme de progression et le degré de complexité sont différenciés.

On vise les attentes de niveau 1 du PER en R1/CT, les attentes de niveau 2 en R2/LC et les attentes de niveau 3 en R3/LS (dans le tableau ci-dessous, l'astérisque renvoie au PER lorsqu'il existe des apprentissages spécifiques aux niveaux 2 et 3).

	9 ^e	10 ^e	11 ^e
L.1.31 Compréhension de l'écrit	Texte narratif : mythe fondateur ou légende, récit d'aventure Identification des genres, des situations d'énonciation et du schéma narratif Texte poétique ou/et texte théâtral*	Texte narratif : récit policier* Texte qui relate : témoignage ou fait divers ou récit de vie Texte qui argumente : article* Texte poétique ou/et texte théâtral*	Texte narratif : récit fantastique ou récit de science-fiction* Texte qui argumente* Texte poétique ou/et texte théâtral*
L.1.32 Production de l'écrit	Production d'un texte narratif en lien avec les mythes fondateurs, les légendes et qui respecte les critères : - récit au passé - narration en « je » ou « il » - schéma narratif et respect de la chronologie Production d'un texte narratif en lien avec le récit d'aventure et qui respecte les critères suivants : - insertion de dialogues - description (décors) - organisateurs spatiaux et temporels Production d'un texte poétique ou théâtral	Production d'un texte en lien avec le récit policier qui respecte les critères : - récit au passé - narration en « je » ou « il »* - description (personnage et décors) Production qui relate ou production d'un texte poétique ou théâtral Production d'un texte qui argumente : lettre de lecteur ou pétition ou note critique*	Production d'un texte en lien avec le récit fantastique ou le récit de science-fiction* Production d'un texte qui argumente qui respecte les critères suivants : - connecteurs - thèse, arguments et exemples* - trois parties : introduction, développement, conclusion Production d'un texte poétique ou théâtral
L.1.33 Compréhension de l'oral	Écoute et compréhension d'un texte narratif (mythe fondateur ou légende, récit d'aventure), d'un texte poétique ou théâtral	Écoute et compréhension d'un texte narratif : récit policier Écoute et compréhension d'un texte qui relate ou d'un texte poétique ou théâtral	Écoute et compréhension d'un texte narratif : récit fantastique ou récit de science-fiction Écoute et compréhension d'un texte argumentatif ou d'un débat
L.1.34 Production de l'oral	Lecture expressive Compte rendu ou restitution d'un texte appris	Lecture expressive Exposé	Lecture expressive Débat Interprétation d'un texte appris (poème ou texte théâtral)
L.1.35 Accès à la littérature	Lecture guidée d'au moins trois œuvres littéraires complètes Appréciation de la dimension littéraire d'un texte Interprétation personnelle des œuvres Création d'une culture du livre		
L.1.36 Fonctionnement de la langue	Constituants de la phrase* Classes* et fonctions grammaticales Pronominalisation Phrase simple et phrase complexe Subordonnée relative Types de phrase : déclarative, exclamative, interrogative, impérative Formes de phrases : emphatiques et négatives Homophones Notions d'étymologie Adverbes en -ment Ponctuation Accords dans le GN Accord sujet-verbe Accord du participe passé Synonyme, antonyme, homonyme Registres de langue, champ lexical, polysémie* Sens propre et figuré Préfixe, radical, suffixe Comparaison et métaphore Temps simples et composés Temps du récit Paroles rapportées directement	Classes* et fonctions grammaticales* Pronominalisation Phrase complexe Subordonnée relative* Subordonnée conjonctive Nuances sémantiques des CP : temps, cause, but, comparaison* Types et formes de phrases Forme passive* Notions d'étymologie Accord Sujet-Verbe Accords dans le GN Homophones* Accord du participe passé Registres de langue, champ lexical, polysémie Comparaison, métaphore* Sens propre et sens figuré Valeur des modes et temps* Temps simples et composés Situation d'énonciation Temps du récit Concordance des temps* Paroles rapportées indirectement Déictiques Organisateurs du texte	Classes et fonctions grammaticales Subordonnées relatives et conjonctives* Nuances sémantiques des CP : conséquence, opposition/concession, condition Forme passive* Accord du participe passé* Homophones* Comparaison, métaphore, périphrase, expression figée* Champ lexical Valeur des modes et des temps* Temps simples et composés Valeur des temps du récit* Paroles rapportées librement* Concordance des temps* Organisateurs logiques*



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Allemand 9^e-11^e Année scolaire 2019-2020

Cadre pédagogique

L'Allemand s'inscrit dans le domaine Langues du Plan d'études romand (PER), selon lequel l'apprentissage des langues participe à la construction d'un répertoire langagier plurilingue, inclut une réflexion sur les relations entre les langues, et développe quatre grandes finalités (cf. PER, Cycle 3, Langues, p. 8) :

- apprendre à communiquer et communiquer,
- maîtriser le fonctionnement des langues et réfléchir sur les langues,
- construire des références culturelles,
- développer des attitudes positives face aux langues et à leur apprentissage.

L'enseignement de l'Allemand au cycle d'orientation s'inscrit dans la continuité de l'école primaire (où il figure à la grille horaire dès la 5^P), en mettant l'accent sur la communication. Le fonctionnement de la langue est travaillé en particulier pour être au service de la communication.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
4 périodes	4 périodes	3 périodes

Des cours sont donnés en groupes restreints en laboratoires de langues en 10^e et 11^e.

Les élèves de la section LC et du profil Langues vivantes (LV) de la section LS bénéficient de périodes d'enseignement supplémentaires axées plus particulièrement sur la lecture et sur la communication orale ou écrite (voir le programme cantonal *Allemand/Anglais : lecture et communication*).

Moyens d'enseignement *

Les moyens d'enseignement romands (MER) *Genial Klick*, *Deutsch für die Romandie* sont utilisés dans l'ensemble des classes de 9^e et 10^e année. Les élèves disposent d'un livre (*Kursbuch*), d'un cahier d'exercices (*Arbeitsbuch*), d'un cahier de référence (*Wort-Schatz*) ainsi que d'un *Dictionnaire scolaire allemand* (PONS) complété d'un accès en ligne. Le site web de l'éditeur (<http://www.genial-klick.ch>) regroupe des activités et des exercices classés par unité du livre et par domaines : vocabulaire, exercices, chants, jeux.

Dans l'attente de la poursuite de l'introduction des nouveaux MER en 11^e en 2021, les ouvrages *Genial A2* et *Genial B1* sont utilisés en 11^e (ce dernier à différents moments du troisième trimestre selon la section). Des séquences pédagogiques à destination des enseignant-e-s complètent ce matériel sur le site Disciplines CO (<http://edu.ge.ch/co>).

* Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

Les élèves sont évalué-e-s régulièrement sur les différentes compétences langagières : compréhension orale, compréhension écrite, expression écrite et expression orale. Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum quatre travaux significatifs en 9^e et 10^e années, trois travaux en 11^e année.

En 11^e année, l'Allemand fait l'objet d'une EVACOM en deux parties : l'une écrite (compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, production de l'écrit), l'autre orale (production de l'oral uniquement), dont les champs sont accessibles sur le site Disciplines CO (<http://edu.ge.ch/co>).

Programme

Le même programme s'applique en 9^e à l'ensemble des regroupements. On accorde cependant davantage de temps et de soutien en R1 et en R2 pour acquérir les notions thématiques. Le rythme de progression de la classe dépend de nombreux facteurs ; l'ensemble des chapitres du manuel doit toutefois être parcouru durant l'année en 9^e, puis en 10^e et 11^e LC et LS, puisque ce dernier propose pour chaque thématique des activités adaptées aux différents niveaux du PER. Pour les élèves de CT, le manuel *Genial Klick* 10^e-11^e, vol. 1 sera utilisé en 10^e (2019-2020) et en 11^e année (2020-2021).

En 11^e année, le calendrier des thématiques abordées est différencié selon la section.

On vise les attentes de niveau 1 du PER en R1/CT, les attentes de niveau 2 en R2/LC et les attentes de niveau 3 en R3/LS. En fin de 11^e, ces niveaux d'attentes correspondent, selon les références au CECR et au PEL II, aux niveaux A1-A2.2 en CT, A2-B1.1 en LC et B1-B1.2 en LS.*

9^e année : *Genial Klick, Deutsch für die Romandie 9. Klasse*

En 9^e année, les élèves réactivent et approfondissent les thèmes abordés à l'école primaire et apprennent à s'exprimer, oralement et par écrit en allemand, sur plusieurs sujets de la vie courante : demander son chemin dans une ville et parler de lieux dans une ville, se présenter et présenter sa famille, comprendre et décrire le déroulement d'une journée, parler d'une fête au présent et au passé, parler d'un voyage, parler d'une sortie scolaire au présent et au passé, parler de ses amies et de ses amis et de ce qu'il ou elle a fait avec eux et elles, décrire son habitat et sa chambre.

Le fonctionnement de la langue est travaillé en lien avec les thématiques abordées : prépositions suivies de l'accusatif ou du datif, verbes irréguliers, verbes de modalité, conjugaison des verbes *sein* et *haben* au prétérit, des verbes réguliers et irréguliers au passé composé, pronoms personnels au datif (*mir, dir...*), verbes importants suivis du datif (*schmecken, gefallen...*).

10^e année : *Genial Klick, Deutsch für die Romandie 10. und 11. Klasse, Band 1*

En 10^e année, les élèves apprennent à s'exprimer, oralement et par écrit, sur plusieurs sujets de la vie courante : les vacances et les échanges, le sport, les sentiments et les conflits, les habits et la mode (sujets abordés en CT, LC et LS), l'alimentation, la lecture, l'argent et les capacités personnelles (sujets abordés en LC et LS).

Le fonctionnement de la langue est travaillé en lien avec les thématiques abordées : les subordonnées avec *weil, wenn, dass*, le comparatif et le superlatif, les verbes pronominaux (sujets étudiés en CT, LC et LS), l'accord de l'adjectif, la déclinaison du datif, les verbes de modalité au prétérit et les questions indirectes (sujets étudiés en LC et LS).

11^e année : *anciens manuels Genial*

En 11^e année, les élèves apprennent à s'exprimer, oralement et par écrit, sur plusieurs sujets de la vie courante : l'alimentation et la santé (CT), les sentiments et les conflits (CT et LC), la description de leur logement et de leur chambre, l'argent de poche, les différentes cultures et les échanges linguistiques, expliquer ce qu'ils aiment faire dans différents domaines (sport, musique, lecture, cinéma...) (CT, LC et LS), les langues (LC et LS), le temps qu'il fait (LS).

Le fonctionnement de la langue est travaillé en lien avec les thématiques abordées : conjugaison des verbes au futur, mots de liaison *weil, wenn, dass, deshalb, denn* (pour exprimer un état d'esprit et une opinion), les cas liés aux prépositions (à l'aide d'un tableau), comprendre le sens de *wofür* (pour quoi) et répondre à cette question, reconnaître la structure *um... zu* (afin de), formuler des questions indirectes (avec ou sans pronom interrogatif : *ob, wie viel...*). En LS, on aborde également les phrases relatives.

En matière de production de l'oral, les élèves sont capables de parler au présent des différentes thématiques abordées et de converser avec un interlocuteur au présent. Les élèves de LC et de LS sont également en mesure de décrire une journée au passé.

* On se référera aux commentaires généraux du domaine Langues, accessibles sur la plateforme du PER (www.plandetudes.ch) pour la correspondance des niveaux du PER au *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)* et aux descripteurs par demi-niveaux figurant dans le *Portfolio européen des langues (PEL II)*.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Anglais 9^e-11^e Année scolaire 2019-2020

Cadre pédagogique

L'Anglais s'inscrit dans le domaine Langues du Plan d'études romand (PER), selon lequel l'apprentissage des langues participe à la construction d'un répertoire langagier plurilingue, inclut une réflexion sur les relations entre les langues, et développe quatre grandes finalités (cf. PER, Cycles 2 et 3, Langues Anglais, p. 6) :

- apprendre à communiquer et communiquer,
- maîtriser le fonctionnement des langues et réfléchir sur les langues,
- construire des références culturelles,
- développer des attitudes positives face aux langues et à leur apprentissage.

L'enseignement de l'Anglais au cycle d'orientation s'inscrit dans la continuité de l'école primaire (où il figure à la grille horaire dès la 7^P), en mettant l'accent sur la communication. Le fonctionnement de la langue est travaillé en particulier pour être au service de la communication.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
2 périodes	3 périodes	3 périodes

Des cours sont donnés en groupes restreints en laboratoires de langues en 10^e et 11^e.

Les élèves de la section LC et du profil Langues vivantes (LV) de la section LS bénéficient de périodes d'enseignement supplémentaires axées plus particulièrement sur la lecture et sur la communication orale ou écrite (voir le programme cantonal *Allemand/Anglais : lecture et communication*).

Moyens d'enseignement *

Les moyens d'enseignement romands (MER) *English in Mind (EiM)* sont utilisés dans l'ensemble des classes : les élèves disposent d'un livre (*Student's Book*), d'un cahier d'exercices (*Workbook*) et d'un cahier de référence (*Language Builder*) pour chaque année de scolarité. Le site web de l'éditeur (<http://eimciip.cambridge.org>) regroupe des activités et des exercices classés par unité du livre et par domaines : vocabulaire, exercices, chants, jeux.

Des séquences pédagogiques à destination des enseignant-e-s complètent ce matériel sur le site Disciplines CO (<http://edu.ge.ch/co>).

* Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

Les élèves sont évalué-e-s régulièrement sur les différentes compétences langagières : compréhension orale, compréhension écrite, expression écrite et expression orale. Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum deux travaux significatifs en 9^e, trois travaux en 10^e et 11^e années.

L'évaluation en R1/CT vise davantage la compréhension et les activités de reconnaissance, tandis qu'en R2/LC et en R3/LS, elle valorise autant la production que la compréhension.

Programme

Le même programme s'applique à l'ensemble des regroupements et sections. On accorde cependant davantage de temps et de soutien en R1/CT et en R2/LC pour acquérir les notions thématiques. Le rythme de progression de la classe dépend de nombreux facteurs ; l'ensemble des chapitres du manuel doit toutefois être parcouru durant l'année, puisque ce dernier propose pour chaque thématique des activités adaptées aux différents niveaux du PER.

On vise les attentes de niveau 1 du PER en R1/CT et les attentes de niveau 2 en R2/LC et en R3/LS. En fin de 11^e, ces niveaux d'attentes correspondent, selon les références au CECR et au PEL II, aux niveaux A2-A2.2 en CT et aux niveaux B1-B1.2 en LC et en LS.*

Tout au long du cycle d'orientation, les élèves apprennent à s'exprimer en anglais, oralement et par écrit, sur plusieurs sujets de la vie courante détaillés ci-après. Le fonctionnement de la langue est travaillé en lien avec ces thématiques :

9^e année

- Durant le premier trimestre, les élèves apprennent à parler de leurs activités quotidiennes et de leur famille.
- Durant le deuxième trimestre, ils et elles apprennent à décrire les gens et les vêtements, ainsi qu'à parler d'histoires au passé.
- Durant le troisième trimestre, ils et elles apprennent à décrire des lieux, demander leur chemin, comparer et parler de leurs sentiments.

10^e année

- Durant le premier trimestre, les élèves apprennent à parler de leurs vacances et de l'avenir.
- Durant le deuxième trimestre, ils et elles apprennent à parler de la nourriture, de la technologie, du travail et de l'argent.
- Durant le troisième trimestre, ils et elles apprennent à parler du temps qu'il fait et de l'écologie, ainsi qu'à utiliser plusieurs temps du passé et du futur.

11^e année

- Durant le premier trimestre, les élèves apprennent à parler de leurs habitudes et d'événements passés.
- Durant le deuxième trimestre, ils et elles apprennent à parler des normes, des sentiments et de la technologie.
- Durant le troisième trimestre, ils et elles apprennent à parler d'objets imaginaires, d'actions récentes et de leurs goûts en matière d'art.

* En référence au *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)* et sur la base des descripteurs par demi-niveaux figurant dans le *Portfolio européen des langues (PEL II)*, les attentes de niveau 1 du PER correspondent au niveau A2.2 pour la compréhension et la production de l'écrit, et la production de l'oral, A2.1 pour la production de l'écrit et A2 pour le fonctionnement de la langue. Les attentes de niveau 2 du PER correspondent au niveau B1.2 pour la compréhension de l'oral et de l'écrit, B1.1 pour la production de l'oral et de l'écrit, B1 pour le fonctionnement de la langue.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Latin 10^e-11^e L (spécificité cantonale) Année scolaire 2019-2020

Cadre pédagogique

Le Latin s'inscrit dans le domaine Langues du Plan d'études romand (PER) et en développe les quatre grandes finalités (cf. PER, Cycle 3, Langues, p. 8), lesquelles sont adaptées à ses spécificités. Il permet aux élèves de développer une attitude d'ouverture et de comparaison face à la diversité linguistique et d'acquérir des références culturelles, de découvrir des modes de pensée différents et d'observer les permanences de l'Antiquité dans des domaines tels que les arts, les sciences, les techniques, l'architecture, la politique, le droit et la philosophie.

L'enseignement du latin accorde une place centrale à la lecture et à la traduction de textes et se décline en trois axes :

- langue,
- littérature latine,
- culture antique.

Les apprentissages du PER sont déclinés dans le cours de Langue et culture latines (LCL) en 9^e (dont le contenu est défini dans le programme cantonal de *Langue et culture latines*) puis dans le cours de Latin spécifique aux élèves du profil Latin (L) de la section LS en 10^e et 11^e.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
-	5 périodes	5 périodes

Moyens d'enseignement *

Les moyens d'enseignement *Latin Forum 10^{CO}* et *Latin Forum 11^{CO}* sont utilisés dans l'ensemble des classes. Ils comprennent un livre pour chaque année de scolarité ainsi qu'une brochure de vocabulaire pour l'ensemble du cours. Du matériel pédagogique complémentaire est à disposition des enseignant-e-s sur le site *Disciplines CO* (<http://edu.ge.ch/co>).

* Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

Les élèves sont évalué-e-s régulièrement sur les trois axes de l'enseignement du Latin : la langue (vocabulaire, morphologie et syntaxe), la version (traduction du latin au français) et la culture antique.

Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum cinq notes. On entend par note tout travail significatif ou la moyenne de plusieurs travaux sur des champs plus restreints.

En 11^e année, le Latin fait l'objet d'une EVACOM pour les élèves du profil L de la section LS, dont le champ est accessible sur le site *Disciplines CO* (<http://edu.ge.ch/co>).

Programme

Les apprentissages de la « 1^{re} partie du cycle » dans le PER correspondent à la 10^e année et ceux de la « 2^e partie du cycle » à la 11^e année. Quelques ajustements ont toutefois été effectués en fonction des apprentissages traités dans *Latin Forum*.

Certains prolongements qui figurent dans le PER ne sont pas traités au cycle d'orientation, d'autres sont définis comme des prolongements obligatoires ou facultatifs en 10^e et en 11^e années. Seuls les prolongements obligatoires peuvent être évalués.

10^e année

Les notions de morphologie et de syntaxe suivent en principe la progression suivante :

- **Premier trimestre** : Les six cas fondamentaux ; les noms des 1^{re} et 2^e déclinaisons (masculins et féminins) ; le verbe *esse* à l'indicatif présent et à l'infinitif présent.
- **Deuxième trimestre** : Les cinq modèles de conjugaisons régulières ; l'indicatif présent actif et l'infinitif présent actif ; l'indicatif imparfait actif ; les composés du verbe *esse* ; les subordonnants *quia*, *quod* et *cum* ; les noms neutres de la 2^e déclinaison ; l'indicatif présent passif et l'indicatif imparfait passif à la 3^e personne ; les adjectifs de la 1^{re} classe.
- **Troisième trimestre** : L'indicatif parfait actif et l'infinitif parfait actif ; la phrase infinitive (antériorité et simultanéité) ; les subordonnants *postquam*, *si* et *nisi* (sauf avec l'indicatif futur) ; les noms de la 3^e déclinaison ; les compléments de temps ; les adverbes issus d'adjectifs de la 1^{re} classe.

En outre, la culture antique est étudiée tout au long de l'année scolaire. Les élèves abordent par exemple les thèmes suivants :

- **Histoire** : La fondation de Rome, la Rome royale, la fin de la Royauté, les débuts de la République, l'invasion gauloise de 390 av. J.-C., etc.
- **Mythologie** : Persée et Andromède, Orphée et Eurydice, Jason et la Toison d'or, Jason et Médée, Thésée et le Minotaure, etc.

11^e année

Les notions de morphologie et de syntaxe suivent en principe la progression suivante :

- **Premier trimestre** : Le supin, le participe parfait passif, le participe présent actif et l'ablatif absolu ; l'indicatif futur simple actif, l'indicatif plus-que-parfait actif et l'indicatif futur antérieur actif ; les subordonnants *si* et *nisi* avec l'indicatif futur ; les pronoms-déterminants *hic*, *iste* et *ille* ; les adjectifs de la 2^e classe et les adverbes issus de ces adjectifs.
- **Deuxième trimestre** : Le comparatif et le superlatif des adjectifs ; les noms des 4^e et 5^e déclinaisons ; le verbe *ire* et ses composés ; les compléments de lieu ; le pronom relatif *qui* ; le pronom-déterminant interrogatif et exclamatif *quis/qui* ; les pronoms-déterminants *is* et *idem*.
- **Troisième trimestre** : Les pronoms personnels ; les pronoms-déterminants possessifs ; l'emploi de *se* et de *suus* ; l'impératif présent actif ; la défense ; le subordonnant *quamquam* ; le pronom-déterminant *ipse* ; le passif.

En outre, la culture antique est étudiée tout au long de l'année scolaire. Les élèves abordent par exemple les thèmes suivants :

- **Histoire** : La conquête de l'Italie par les Romains, Rome et le monde grec, l'influence de la culture grecque sur la civilisation romaine, les guerres puniques, etc.
- **Mythologie** : *L'Odyssée*, Phaéton, Dédale et Icare, Hercule, etc.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Mathématiques 9^e-11^e Année scolaire 2019-2020

Cadre pédagogique

Les Mathématiques s'inscrivent dans le domaine Mathématiques et Sciences de la nature (MSN) du Plan d'études romand (PER), lequel vise notamment à développer les compétences suivantes (cf. PER, Cycle 3, MSN – SHS, p. 7) :

- se représenter, problématiser et modéliser des situations,
- résoudre des problèmes en construisant et en mobilisant des notions, des concepts, des démarches et des raisonnements propres aux mathématiques dans le champ des nombres et de l'espace.

L'enseignement des Mathématiques au cycle d'orientation vise à enrichir les compétences apprises à l'école primaire dans l'acquisition des méthodes et d'un langage spécifique pour appréhender l'espace, modéliser des situations et développer l'esprit critique. Les connaissances et compétences ainsi développées sont mobilisées dans la pose et la résolution de problèmes propres aux Mathématiques ou à d'autres disciplines, notamment à la Biologie et à la Physique.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
5 périodes	5 périodes	5 périodes

Moyens d'enseignement *

Les moyens d'enseignement romands (MER) *Mathématiques 9-10-11* sont utilisés dans l'ensemble des classes : les élèves disposent d'un *Livre* et d'un *Fichier* pour chaque année de scolarité ainsi que d'un *Aide-mémoire* pour l'ensemble du cycle d'orientation (nouvelle édition en 2019). Le matériel de géométrie (compas, équerre-rapporteur, règle graduée) ainsi que la calculatrice *TI-30XS Multiview* sont utilisés jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire (le compas et la calculatrice ont été remis en 7P). Des séquences pédagogiques à destination des enseignant-e-s complètent ce matériel sur le site *Disciplines CO* (<http://edu.ge.ch/co>).

* Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum cinq notes en lien les différents axes du PER. On entend par note tout travail significatif ou la moyenne de plusieurs travaux sur des champs plus restreints.

En 11^e année, les Mathématiques font l'objet d'une EVACOM et d'un TAF (test d'attentes fondamentales), dont les champs sont accessibles sur le site *Disciplines CO* (<http://edu.ge.ch/co>).

Programme

Les objectifs d'apprentissage spécifiques à l'enseignement des Mathématiques (MSN 31 à 34) se déclinent à travers quatre thèmes : espace (MSN 31), nombres et opérations (MSN 32), fonctions et algèbre (MSN 33), grandeurs et mesures (MSN 34). L'objectif MSN 35 (modélisation) est quant à lui transversal et concerne donc l'ensemble des cours du domaine MSN.

Les enseignant-e-s organisent l'année scolaire en fonction de nombreux paramètres. En 11^e année, elles et ils tiennent compte du champ de l'EVACOM et du TAF. Bien que les objectifs d'apprentissage soient communs aux différents regroupements ou sections, le rythme de progression et le degré de complexité des situations mathématiques proposées sont différenciés.

On vise les attentes de niveau 1 du PER en R1/CT, les attentes de niveau 2 en R2/LC et les attentes de niveau 3 en R3/LS.

	9 ^e	10 ^e	11 ^e
MSN 31 Espace	Résolution de problèmes géométriques Triangles, quadrilatères et cercles Droites parallèles et perpendiculaires Angles, hauteur, médiatrice, bissectrice, cercle inscrit et circonscrit Médiane et centre de gravité (R2-R3) Propriétés des solides (cube, parallélépipède rectangle, prisme droit) Représentation de solides (cube, parallélépipède rectangle) Translation, symétrie axiale et symétrie centrale Repérage dans le plan	Résolution de problèmes géométriques Polygones réguliers Propriétés des solides (cylindre, pyramide) Représentation de solides (prisme droit) Rotation	Résolution de problèmes géométriques Tangente, angle au centre, angle inscrit et angles isométriques (LC-LS) Cercle de Thalès (LS) Propriétés des solides (cône, sphère) Représentation de solides (cylindre) Représentation de pyramides régulières (LC-LS) Homothétie (LC-LS) Similitude (LS : sensibilisation) Repérage dans l'espace
MSN 32 Nombres et opérations	Résoudre des problèmes numériques Nombres entiers, multiples, diviseurs Nombres décimaux Nombres relatifs Fractions Puissances Priorité des opérations Utilisation de différentes écritures d'un même nombre Opérations sur les nombres décimaux Addition et soustraction de fractions (R3) Addition et soustraction de nombres relatifs (R2-R3) Utilisation d'outils TIC (calculatrice, tableur, grapheur...)	Résoudre des problèmes numériques Fractions Racines Notation scientifique Priorité des opérations Propriétés des puissances (LC-LS) Utilisation de différentes écritures d'un même nombre Addition et soustraction de fractions (CT-LC) Multiplication et division de fractions (LS) Multiplication et division de nombres relatifs (LC-LS) Addition de nombres relatifs (CT) Utilisation d'outils TIC (calculatrice, tableur, grapheur...)	Résoudre des problèmes numériques Utilisation de différentes écritures d'un même nombre Opérations avec les fractions Opérations sur les nombres relatifs Probabilités Propriétés des racines (LS) Utilisation d'outils TIC (calculatrice, tableur, grapheur...)
MSN 33 Fonctions et algèbre	Résolution de problèmes de proportionnalité et de problèmes algébriques Proportionnalité (quantité/quantité, agrandissement et réduction) Lecture et représentation de données (diagrammes) Substitution (R2-R3)	Résolution de problèmes de proportionnalité et de problèmes algébriques Proportionnalité (échelle, pourcentage et pente) Fonctions affines (LC-LS) Substitution (CT) Calcul littéral (LC-LS) Équations du premier degré (LC-LS)	Résolution de problèmes de proportionnalité et de problèmes algébriques Proportionnalité (vitesse, masse volumique et débit) Fonctions affines (CT) Fonctions inverses, carrés, cubiques (LC-LS) Fonctions quadratiques (LS) Substitution Calcul littéral Équations du premier degré (CT) Équations du second degré (LS) Système d'équations (LS)
MSN 34 Grandeurs et mesures	Résolution de problèmes de mesurage Longueurs (polygones) Aires (polygones) Aires totales et volumes (cube, parallélépipède rectangle) Mesure de grandeurs et conversion d'unités (longueur, aire, masse)	Résolution de problèmes de mesurage Longueurs du cercle Arc de cercle et secteur circulaire (LC-LS) Aire du disque et de figures composées Aires totales et volumes de prismes droits Aire totale et volume du cylindre (LC-LS) Calcul d'une longueur manquante Mesure de grandeurs et conversion d'unités (volume, capacité, temps) Théorème de Pythagore (LC-LS)	Résolution de problèmes de mesurage Volume du cylindre Volume d'un solide par décomposition Aire totale et volume de la pyramide (LC-LS) Aire et volume de la sphère (LS) Volume du cône (LC-LS) Calcul d'une longueur manquante Théorème de Pythagore Théorème de Thalès (LC-LS) Mesure de grandeurs et conversion d'unités composées (vitesse)



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Sciences de la nature : Biologie 9^e-10^e / Physique 11^e Année scolaire 2019-2020

Cadre pédagogique

La Biologie et la Physique s'inscrivent dans le domaine Mathématiques et Sciences de la nature (MSN) du Plan d'études romand (PER), lequel vise notamment à développer les compétences suivantes (cf. PER, Cycle 3, MSN – SHS, p. 5) :

- se représenter, problématiser et modéliser des situations,
- résoudre des problèmes en construisant et en mobilisant des notions, des concepts, des démarches et des raisonnements propres aux Sciences de la nature dans le champ des phénomènes naturels et techniques (Physique), du vivant et de l'environnement (Biologie).

L'enseignement de la Biologie et de la Physique au cycle d'orientation s'inscrit dans la continuité de celui des Sciences de la nature à l'école primaire. Il met l'accent sur l'observation et la modélisation des phénomènes et place l'élève en situation de démarche expérimentale, car la science relève autant de démarches que de connaissances à acquérir.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
2 périodes (Biologie)	2 périodes (Biologie)	2 périodes (Physique)

Les cours sont donnés en groupes restreints en 10^e et 11^e années pour rendre possible la pratique de la démarche expérimentale par les élèves.

Les élèves du profil Sciences (S) de la section LS bénéficient de périodes d'enseignement supplémentaires de Physique en 10^e année et de Biologie en 11^e (cf. programme cantonal *Sciences de la nature, Physique/Biologie Profil S*).

Moyens d'enseignement *

Les moyens d'enseignement romands (MER) *Sciences de la nature, Cycle 3, 9^e-10^e-11^e* (classeur et aide-mémoire) sont utilisés dans l'ensemble des classes.

En parallèle, des collections de classe de l'ouvrage *L'Aventure du vivant* sont à disposition des élèves dans les salles de Biologie, ainsi que des trois bandes dessinées éducatives de Fiami sur l'histoire des sciences (*Les Vies de Marie Curie, Les Vies de Galilée, Les Vies d'Einstein*) dans les salles de Physique.

Des séquences pédagogiques à destination des enseignant-e-s complètent ce matériel sur le site *Disciplines CO* (<http://edu.ge.ch/co>).

* Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

Les élèves sont évalué-e-s régulièrement sur les connaissances et les compétences pratiques et théoriques. Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum deux travaux significatifs.

Programme

Les enseignant-e-s organisent l'année scolaire en fonction de nombreux paramètres. Bien que les objectifs d'apprentissage soient communs aux différents regroupements ou sections,

et que les attentes de niveau 2 du PER soient visées pour l'ensemble des élèves, le rythme de progression et le degré de complexité des situations proposées sont différenciés.

L'objectif d'apprentissage du PER MSN 36 (phénomènes naturels et techniques) est pris en charge dans le cadre du cours de Physique. Les objectifs d'apprentissage MSN 37 (corps humain) et MSN 38 (diversité du vivant) sont pris en charge dans le cadre du cours de Biologie. Ces objectifs sont abordés à travers différents thèmes, listés ci-dessous.

L'objectif MSN 35 (modélisation) est quant à lui transversal et concerne donc l'ensemble des cours du domaine MSN.

9^e année (Biologie)

- Les caractéristiques du vivant
- Les niveaux d'organisation du vivant et de la biodiversité
- La diversité et la parenté des êtres vivants
- Les écosystèmes et les réseaux trophiques
- La cellule, unité de base du vivant
- Les modes de reproduction
- Le système nerveux humain
- Le système locomoteur humain

10^e année (Biologie)

- Les niveaux d'organisation du vivant et de la biodiversité
- La prévention dans le domaine de la santé
- La diversité et la reproduction cellulaires
- La reproduction humaine
- Le métabolisme du corps humain
- Les agents infectieux
- Les écosystèmes

11^e année (Physique)

- Les transformations physiques et chimiques de la matière :
 - Caractérisation des substances et masse volumique
 - Modélisation des états solide, liquide et gazeux de la matière à l'échelle des molécules
 - Description de divers phénomènes et grandeurs physiques au niveau moléculaire
 - Changement de température et changement d'état au niveau moléculaire
 - Caractérisation des substances par leur température de changement d'état
 - Transformations physiques et transformation chimiques de la matière
 - Introduction à l'écriture chimique
 - Réactions chimiques
- Les transferts et les transformations d'énergie :
 - Sources d'énergie
 - Diagrammes d'énergie
 - Transfert d'énergie (calcul et mesure)
 - Conservation de l'énergie
 - Calcul de rendement



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Géographie 9^e-11^e Année scolaire 2019-2020

Cadre pédagogique

La Géographie s'inscrit dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) du Plan d'études romand (PER), lequel développe quatre objectifs (cf. PER, Cycle 3, MSN – SHS, p. 61) :

- faire découvrir des cultures et des modes de pensée différents à travers l'espace et le temps,
- identifier et analyser le système de relations qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres,
- comprendre la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace à différents moments,
- construire des compétences civiques et culturelles, qui conduisent à développer une citoyenneté active et responsable.

La Géographie a pour objectifs de permettre à l'élève d'acquérir des connaissances, des compétences et des outils lui permettant d'analyser les enjeux du monde actuel dans une perspective systémique, de développer son esprit critique et de se donner les moyens de mettre en œuvre une citoyenneté active.

L'enseignement de la Géographie au cycle d'orientation s'inscrit dans la continuité de l'école primaire, en favorisant des démarches d'apprentissage centrées sur le questionnement et l'enquête.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
2 périodes	2 périodes	2 périodes

Moyens d'enseignement *

Les moyens d'enseignement romands (MER) de Géographie sont utilisés en 9^e et 10^e années dans l'ensemble des classes : les élèves disposent d'un *Livre* et de *Fiches* proposant des activités pédagogiques. L'introduction des MER s'achèvera à la rentrée 2020 en 11^e année.

Des séquences pédagogiques complémentaires sont à disposition des enseignant-e-s sur le site *Disciplines CO* (<http://edu.ge.ch/co>).

* Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire, mais leur usage n'est ni exhaustif ni exclusif ; ils peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

Les élèves sont évalué-e-s régulièrement sur l'acquisition de notions et de connaissances, ainsi que sur leur capacité à mobiliser les démarches et outils faisant partie des objectifs d'apprentissage du PER. Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum deux évaluations significatives testant plusieurs apprentissages et attentes du PER.

Programme

L'enseignement de la Géographie (objectif SHS 31 du PER) s'organise, pour chaque année de scolarité, autour de trois thèmes. Chacun des thèmes questionne plus particulièrement les enjeux environnementaux, économiques ou sociaux. Dans le but de mettre en évidence la

complexité des problématiques géographiques et de favoriser une pensée systémique, les enseignant-e-s mettent en évidence les liens entre ces trois pôles tout en intégrant différentes échelles spatiales.

Les enseignant-e-s ont en outre la possibilité d'aborder ponctuellement des sujets ou thématiques, notamment en lien avec l'actualité, ne figurant pas dans l'un des trois thèmes annuels. Les activités réalisées dans ce contexte peuvent contribuer à mettre en valeur les attentes du PER en termes de Capacités transversales et de Formation générale. L'éducation au développement durable entre dans ce cadre.

Pôle	9 ^e	10 ^e	11 ^e
Environnement	Les risques naturels liés à l'écorce terrestre	Le changement climatique : les risques liés aux phénomènes atmosphériques	L'eau et ses enjeux
Économie	De la production à la consommation d'un bien agricole	De la production à la consommation d'un produit industriel	De la production à la consommation d'une source d'énergie
Société	Vivre en ville, ici et ailleurs	Les migrations, leurs causes et leurs conséquences	Les flux d'informations

Les enseignant-e-s organisent l'année scolaire en fonction de nombreux paramètres. Bien que les objectifs d'apprentissage soient communs aux différents regroupements ou sections, et que les attentes de niveau 2 du PER soient visées pour l'ensemble des élèves, le rythme de progression et le degré de complexité des situations proposées sont différenciés.

Les moyens d'enseignement romands (MER) de Géographie ont été élaborés de façon à permettre la mise en œuvre des trois thèmes annuels du PER en 9^e et 10^e années. Chaque thème est composé de plusieurs modules, centrés sur divers questionnements en lien avec le thème. L'atteinte des objectifs d'apprentissage du PER ne nécessite pas d'avoir réalisé l'ensemble des modules d'un thème. Dans une perspective de différenciation, les enseignant-e-s ont la possibilité de compléter ces MER par des ressources personnelles.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Histoire 9^e-11^e Année scolaire 2019-2020

Cadre pédagogique

L'Histoire s'inscrit dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) du Plan d'études romand (PER), lequel développe quatre objectifs (cf. PER, Cycle 3, MSN – SHS, p. 61) :

- faire découvrir des cultures et des modes de pensée différents à travers l'espace et le temps,
- identifier et analyser le système de relations qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres,
- comprendre la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace à différents moments,
- construire des compétences civiques et culturelles, qui conduisent à développer une citoyenneté active et responsable.

L'Histoire a pour objectifs de faire acquérir des connaissances, des concepts, des outils et des compétences indispensables à la compréhension du monde dans lequel vit l'élève, de développer son esprit critique et de se donner les moyens de mettre en œuvre une citoyenneté active.

L'enseignement de l'Histoire au cycle d'orientation s'inscrit dans la continuité de l'école primaire, en mettant l'accent sur la problématisation et sur la démarche d'enquête.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
2 périodes	2 périodes	2 périodes

Moyens d'enseignement *

Les moyens d'enseignement romands (MER) d'Histoire sont introduits en 9^e année dans l'ensemble des classes : les élèves disposent d'un *Livre* et de *Fiches* proposant des activités pédagogiques. L'introduction des MER en 10^e et 11^e années se poursuivra de façon échelonnée en 2020 et 2021.

Des séquences pédagogiques d'enseignement du fait religieux complètent les MER en 9^e année dans l'ensemble des classes. D'autres séquences pédagogiques seront introduites en 2020 et 2021. Dans l'intervalle, la brochure *Grands Textes* peut être utilisée en 11^e année.

Des séquences pédagogiques complémentaires sont à disposition des enseignant-e-s sur le site *Disciplines CO* (<http://edu.ge.ch/co>).

* Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire, mais leur usage n'est ni exhaustif ni exclusif ; ils peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

Les élèves sont évalué-e-s régulièrement sur l'acquisition de notions et de connaissances, ainsi que sur leur capacité à mobiliser les démarches et outils faisant partie des objectifs d'apprentissage du PER en Histoire (problématisation et démarche d'enquête). Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum deux évaluations significatives testant plusieurs apprentissages et attentes du PER.

Programme

L'Antiquité et le Moyen Âge sont au programme de la 9^e année, la période allant de la Renaissance à 1914 de la 10^e année, et les XX^e et XXI^e siècles sont étudiés en 11^e année.

Les bornes chronologiques ne constituent toutefois pas un obstacle dans l'élaboration d'une séquence d'enseignement-apprentissage. Elles autorisent des allers et retours et des références à d'autres périodes historiques qui favorisent la construction de repères.

Le choix des thématiques tient compte des trois échelles du temps historique (courte, moyenne et longue durée) et des différentes échelles spatiales (locale, régionale, nationale, continentale, mondiale...).

Par ailleurs, l'enseignement de l'Histoire (objectif SHS 32 du PER) est organisé autour des axes suivants :

Démarches historiennes	Étude des permanences et des changements dans l'organisation des sociétés
Les sources	Dimension sociale et culturelle
Les représentations de l'Histoire	Dimension économique
Histoire et mémoire	Dimension politique
Chronologie et périodisation	Influence du fait religieux

Chaque démarche historique devrait être mobilisée au moins une fois dans l'année en relation avec une séquence pédagogique.

Une séquence croise nécessairement les démarches historiques et l'étude des permanences et changements dans l'organisation des sociétés.

Bien que les objectifs d'apprentissage soient communs aux différents regroupements ou sections, et que les attentes de niveau 2 du PER soient visées pour l'ensemble des élèves, le rythme de progression et le degré de complexité des situations proposées sont différenciés.

Enseignement du fait religieux

L'enseignement du fait religieux fait partie intégrante du cours d'Histoire. Il s'appuie en 9^e sur des séquences pédagogiques sur le thème des récits cosmogoniques et des monothéismes.

D'autres séquences pédagogiques seront introduites de manière échelonnée en 2020 et 2021 ; dans l'intervalle, la thématique du fait religieux peut être abordée dans le cadre de l'exposition *Dieu(x) mode d'emploi* en 10^e année et de l'enseignement des Grands Textes en 11^e année (cf. programme cantonal *Enseignement des Grands Textes*).

Histoire locale et nationale

On traitera au moins une des séquences des MER de 9^e année consacrées à l'histoire locale et nationale : « Des Helvètes celtes aux Helvètes gallo-romains », « Le commerce au Moyen Âge », « Seigneuries, villes et cantons en Suisse ».

Liens avec le programme de Langue et culture latines (LCL) en 9^e année

Dans le cadre de l'introduction concomitante du MER d'Histoire en 9^e et du moyen d'enseignement *Monstrum* pour LCL, les dieux grecs (dans la séquence des MER sur le monde grec antique), la fondation de Rome et l'Empire romain ne doivent pas être abordés dans le cadre du cours d'Histoire, puisque ces sujets sont au programme de LCL.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Citoyenneté 9^e-11^e Année scolaire 2019-2020

Cadre pédagogique

La Citoyenneté s'inscrit dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) du Plan d'études romand (PER), lequel développe quatre objectifs (cf. PER, Cycle 3, MSN – SHS, p. 61) :

- faire découvrir des cultures et des modes de pensée différents à travers l'espace et le temps,
- identifier et analyser le système de relations qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres,
- comprendre la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace à différents moments,
- construire des compétences civiques et culturelles, qui conduisent à développer une citoyenneté active et responsable.

La Citoyenneté a pour objectif de faire acquérir des connaissances, des concepts, des outils et des compétences indispensables à la compréhension du monde dans lequel vit l'élève, et de lui permettre de développer son esprit critique.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
1 période	-	-

Les cours de Citoyenneté sont donnés par l'enseignant-e d'Histoire ou de Géographie qui enseigne dans la classe.

Moyens d'enseignement *

Des séquences pédagogiques sont à disposition des enseignant-e-s sur le site *Disciplines CO* (<http://edu.ge.ch/co>). En outre, des collections de classe des ouvrages *Institutions politiques genevoises*, *Institutions politiques suisses* et *Pratiques citoyennes* sont à disposition des élèves. Un jeu pédagogique, *Le GE de lois* permet une approche différente des mécanismes de la politique genevoise.

NB : Les moyens d'enseignement romands (MER) d'Histoire et de Géographie sont actuellement en cours de finalisation. L'introduction des MER qui comprendront des pages sur la Citoyenneté est prévue en principe pour la rentrée scolaire 2020.

* Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

La note annuelle de Citoyenneté est intégrée dans la moyenne d'Histoire ou de Géographie (selon l'enseignant-e qui dispense le cours) au deuxième ou au troisième trimestre. Cette note peut être unique ou composée pour former une évaluation significative.

Programme

Cet enseignement faisant partie du domaine SHS, les sujets de citoyenneté (objectif SHS 34) du PER sont abordés en 9^e, mais peuvent l'être également en 10^e et 11^e de manière transversale, dans le cadre des cours d'Histoire et de Géographie. En ce sens, les contenus sont abordés en fonction des faits d'actualité.

L'enseignement de Citoyenneté s'articule principalement autour des thèmes suivants : les droits fondamentaux ; qu'est-ce qu'un État ? ; la Suisse, État fédéral ; être citoyen du monde.



Prescriptions cantonales

concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Activités créatrices et manuelles 9^e

Année scolaire 2019-2020

Cadre pédagogique

Les Activités créatrices et manuelles (ACM) s'inscrivent dans le domaine Arts du Plan d'études romand (PER), lequel poursuit quatre objectifs interdépendants (cf. PER, Cycle 3, Arts – Corps et mouvement, p. 7) :

- représenter et exprimer une idée, un imaginaire, une émotion, une perception dans différents langages artistiques,
- analyser ses perceptions sensorielles,
- s'approprier diverses techniques plastiques et artisanales en les mettant en pratique,
- comparer et analyser différentes œuvres artistiques.

L'enseignement des ACM au cycle d'orientation fait suite à l'enseignement dispensé à l'école primaire, et tend à approfondir les compétences de base qui y ont été acquises en permettant aux élèves de créer un objet mettant en œuvre les techniques artisanales des travaux manuels et/ou des textiles, dans une perspective culturelle.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
1 période	-	-

Les cours sont donnés à raison de deux périodes consécutives sur un semestre, en groupes restreints, et dans des locaux équipés pour les travaux manuels et/ou les textiles.

Moyens d'enseignement

Des séquences d'enseignement sont disponibles en ligne sur le site *Disciplines CO* (<http://edu.ge.ch/co>). Elles proposent des méthodologies pour créer des objets, des initiations à des techniques artisanales et des éléments d'histoire de l'art.

Évaluation

Les élèves sont évalué-e-s régulièrement sur la réalisation d'un objet selon les quatre axes du PER. La moyenne du semestre est mentionnée sur le bulletin du deuxième ou du troisième trimestre.

Programme

L'élève fait dans un premier temps un travail de préparation pour acquérir les techniques de base, puis réalise un objet dans le cadre d'un travail plus conséquent lié aux quatre axes du PER.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Arts visuels 10^e-11^e Année scolaire 2019-2020

Cadre pédagogique

Les Arts visuels s'inscrivent dans le domaine Arts du Plan d'études romand (PER), lequel poursuit quatre objectifs interdépendants (cf. PER, Cycle 3, Arts – Corps et mouvement, p. 7) :

- représenter et exprimer une idée, un imaginaire, une émotion, une perception dans différents langages artistiques,
- analyser ses perceptions sensorielles,
- s'approprier diverses techniques plastiques en les mettant en pratique,
- comparer et analyser différentes œuvres artistiques.

L'enseignement des Arts visuels au cycle d'orientation vise à approfondir les compétences de base acquises à l'école primaire en permettant aux élèves de pratiquer différentes techniques artistiques en lien avec des notions d'histoire de l'art.

Dotation horaire et conditions cadre

9^e	10^e	11^e
-	2 périodes	2 périodes

Les cours d'Arts visuels sont donnés dans des locaux adaptés à la pratique artistique.

Moyens d'enseignement

Des séquences pédagogiques sont à disposition des enseignant-e-s sur le site *Disciplines CO* (<http://edu.ge.ch/co>), de même que des outils théoriques (lexique des Arts visuels, éléments d'analyse d'un tableau, lexique de la couleur, etc.).

Évaluation

La moyenne trimestrielle est établie sur la base de deux notes au minimum. Celles-ci évaluent la pratique artistique à plusieurs moments du trimestre et l'enseignement dispensé selon les quatre axes du PER.

Programme

Pendant les deux années d'enseignement des Arts visuels, les élèves...

- développent leur capacité d'observation et d'analyse,
- s'expriment dans différents langages artistiques,
- élargissent leur répertoire technique (formes, matières, couleurs, perspective, etc.),
- étoffent leurs connaissances en histoire de l'art par la découverte de plusieurs courants artistiques.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Musique 9^e-10^e Année scolaire 2019-2020

Cadre pédagogique

La Musique s'inscrit dans le domaine Arts du Plan d'études romand (PER), lequel poursuit quatre objectifs interdépendants (cf. PER, Cycle 3, Arts – Corps et mouvement, p. 7) :

- représenter et exprimer une idée, un imaginaire, une émotion, une perception dans le langage musical,
- analyser ses perceptions sensorielles,
- exercer diverses techniques musicales,
- comparer et analyser différentes œuvres artistiques.

L'enseignement de la Musique au cycle d'orientation fait suite à l'enseignement dispensé à l'école primaire, et tend à approfondir les compétences de base qui y ont été acquises en permettant aux élèves d'apprendre à écouter la musique, à la comprendre et à la pratiquer, tout en étant sensibilisé-e-s à son histoire et aux pratiques culturelles diverses dans lesquelles elle s'inscrit.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
1 période	1 période	-

Les cours sont donnés dans des locaux équipés pour la pratique instrumentale, et en groupes restreints en 10^e.

Moyens d'enseignement

Des séquences pédagogiques sont à disposition des enseignant-e-s sur le site *Disciplines CO* (<http://edu.ge.ch/co>). Elles s'articulent autour d'arrangements et déclinent les quatre axes du PER. Le moyen d'enseignement romand (MER) *Planète musique*, livre de chant édité par la CIIP, est également à disposition dans les salles de musique.

Évaluation

La moyenne trimestrielle est établie sur la base de deux notes au minimum. Celles-ci évaluent la pratique musicale à plusieurs moments du trimestre et l'enseignement dispensé selon les quatre axes du PER.

Programme

Pendant les deux années d'enseignement de la musique, les élèves...

- développent leur capacité d'écoute et d'analyse,
- élargissent leur répertoire instrumental et vocal,
- s'intègrent à un ensemble instrumental en se repérant sur des partitions simples,
- étoffent leur culture musicale.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Éducation physique 9^e-11^e Année scolaire 2019-2020

Cadre pédagogique

L'Éducation physique s'inscrit dans le domaine Corps et mouvement du Plan d'études romand (PER), lequel vise trois grandes finalités (cf. PER, Cycle 3, Arts – Corps et mouvement, p. 47) :

- connaître son corps, en prendre soin et reconnaître ses besoins physiologiques,
- développer ses ressources physiques et motrices, ainsi que des modes d'activité et d'expression corporelles,
- préserver son capital santé par le choix responsable d'activités sportives.

L'enseignement de l'Éducation physique au cycle d'orientation fait suite à l'enseignement dispensé à l'école primaire et a pour objectif de développer des compétences dans différents domaines en lien avec la pratique sportive. Les compétences travaillées sont à la fois dans l'action (savoir-faire et savoir-être), mais aussi, autour de l'action.

Dotation horaire et conditions cadre

9^e	10^e	11^e
3 périodes (R1 et R2) 2 périodes (R3)	2 périodes	2 périodes

Les cours sont donnés dans des salles de sport équipées pour les différentes activités physiques, sportives ou artistiques (APSA). Les modalités (cours mixtes, en groupes restreints, répartition de la 3^e période de cours en 9^e R1 et R2) peuvent différer d'un collège à l'autre.

Moyens d'enseignement

En plus des manuels édités à destination des enseignant-e-s par la Commission fédérale de sport, des séquences pédagogiques sont à leur disposition en ligne sur le site *Disciplines CO* (<http://edu.ge.ch/co>).

Évaluation

Les élèves sont évalué-e-s à la fin de chaque cycle d'apprentissage sur les compétences travaillées en lien avec les attentes fondamentales du PER.

Les évaluations comportent systématiquement trois dimensions : la maîtrise de l'activité, la performance et les compétences autour de l'action. Chacune de ces dimensions fait l'objet d'une note distincte.

Programme

Les différentes compétences sont développées par des cycles d'apprentissage longs (environ seize périodes, leçons consacrées aux évaluations comprises) qui couvrent des activités physiques, sportives ou artistiques (APSA), individuelles ou collectives.

Les élèves suivent quatre cycles d'apprentissage par année. En 9^e R1 et R2, les élèves suivent au minimum six cycles d'apprentissage. Les APSA sont planifiées dans chaque établissement, selon une répartition qui tient compte des contraintes locales.

Il est en outre possible que l'activité varie d'un groupe à l'autre pour tenir compte de situations spéciales comme les classes à faible effectif.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Éducation nutritionnelle 9^e Année scolaire 2019-2020

Cadre pédagogique

L'Éducation nutritionnelle s'inscrit dans le domaine Corps et mouvement du Plan d'études romand (PER), lequel amène l'élève à prendre conscience de sa propre influence sur le maintien de sa santé, par le choix responsable de pratiques alimentaires, et à devenir une consommatrice ou un consommateur autonome et critique, sensibilisé-e à d'autres saveurs et cultures alimentaires. Elle s'articule autour de deux axes thématiques (cf. PER, Cycle 3, Arts – Corps et mouvement, p. 50) :

- connaître son corps, en prendre soin et reconnaître ses besoins physiologiques et nutritionnels,
- préserver son capital santé par le choix responsable de pratiques alimentaires.

L'enseignement de l'Éducation nutritionnelle au cycle d'orientation vise à sensibiliser l'élève à une alimentation équilibrée et durable, et à éveiller ses sens et goûts alimentaires. Il l'amène à maîtriser des techniques culinaires et d'hygiène alimentaire, à organiser et partager le travail avec ses camarades, et à développer ses capacités motrices et son autonomie.

Dotation horaire et conditions cadre

9^e	10^e	11^e
1 période	-	-

Les cours sont donnés à raison de deux périodes consécutives sur un semestre, en groupes restreints, et dans des locaux équipés pour la pratique culinaire.

Moyens d'enseignement

La brochure *Cours de nutrition* est remise aux élèves pour la partie théorique du cours, alors que l'ouvrage *Croqu'menus*, disponible en collection de classe, sert de référence pour la pratique culinaire. Des recettes accompagnées de vidéos en ligne sur le site *Disciplines CO* (<http://edu.ge.ch/co>) complètent ce matériel.

Évaluation

Les élèves sont évalué-e-s régulièrement sur leurs connaissances en éducation nutritionnelle d'une part et sur leurs acquis en pratique culinaire d'autre part. La moyenne du semestre est mentionnée sur le bulletin du deuxième ou du troisième trimestre.

Programme

L'Éducation nutritionnelle apporte à l'élève les connaissances alimentaires théoriques et pratiques nécessaires à la préservation de sa santé. Elle contribue à faire de l'élève une consommatrice ou un consommateur autonome et critique tout en le-la sensibilisant aux notions de plaisir, de partage, de découverte et de développement durable.

Prescriptions cantonales Classes d'accueil du CO

Année scolaire 2019-2020

06.2019 (v. 2)

AVERTISSEMENT

Ce document détermine les repères pour une cohérence partagée entre les établissements du cycle d'orientation.



Cadre général

Le dispositif des classes d'accueil est destiné aux élèves allophones primo-arrivant-e-s, qui bénéficient d'une mise à niveau scolaire et linguistique dont l'objectif est une intégration rapide dans le système scolaire genevois régulier. Les élèves fréquentent les classes d'accueil à plein temps, en principe entre un et deux ans (classe d'alphabétisation non comprise).

Ces classes sont en principe organisées en double année de scolarité : les classes 1051AC comprennent des élèves de 9^e et 10^e, les classes 1151AC comprennent des élèves de 10^e et 11^e.

Les classes d'accueil du cycle d'orientation ont une grille horaire spécifique, qui peut varier d'un établissement à l'autre selon les spécificités locales. La grille suivante est donnée à titre indicatif :

	1051AC (9 ^e -10 ^e)	1151AC (10 ^e -11 ^e)	
		avec Allemand	sans Allemand ^d
Français ^a	10	11	11
Allemand ^b	4	4	0
Anglais	3	3	3
Langue maternelle ^c	3	3	3
Mathématiques	5	5	6
Connaissance du milieu	2	2	2
Éducation physique	2	2	2
Appuis, langues, autres disciplines ^e	3	2	5
Total	32	32	32

^a L'accent est mis sur le **Français** dont la maîtrise est déterminante pour la réussite scolaire et l'intégration sociale : les classes 1051 (9^e-10^e) ont au minimum 10 périodes de Français à l'horaire et les classes 1151 (10^e-11^e) 11 périodes.

^b Les élèves arrivant en classe d'accueil en 11^e sont **dispensé-e-s d'Allemand** ; le rattrapage en une année du programme d'Allemand de la 5P à la 11CO pour atteindre le niveau attendu à l'ES II en parallèle à l'apprentissage du français est une source de surcharge cognitive. Les élèves arrivant tardivement dans le système scolaire genevois doivent pouvoir concentrer leurs efforts dans l'apprentissage du français, langue du quotidien et langue de scolarisation.

^c Si aucun cours n'est organisé dans la **Langue maternelle** de l'élève, ce dernier est remplacé par des périodes d'écoute en classe régulière ou un cours complémentaire de Français.

^d Les élèves n'ayant pas d'Allemand en 11^e ont une période supplémentaire de **Mathématiques** à l'horaire et 3 périodes d'approfondissement en Français et/ou en Anglais en utilisant les moyens pédagogiques et techniques à disposition (laboratoire de langues, atelier multimédia, ordinateur de la classe, etc.).

^e Une partie de la grille horaire est fixée par les directions d'établissement selon les spécificités locales : il s'agit de 3 périodes en 1051 et de 2 périodes en 1151. Ces périodes sont attribuées à un **appui de Français**, à des cours d'**Expression orale**, d'**ACM**, d'**Arts visuels**, de **Musique**, d'**Éducation nutritionnelle**, d'**Informatique** ou d'**IOSP**.

Accueil des élèves

À son arrivée dans un établissement, l'élève allophone primo-arrivant-e et son représentant légal sont reçu-e-s par la doyenne ou le doyen responsable des classes d'accueil, avec un-e interprète si nécessaire et la ou le futur-e maître-sse de classe si possible. Pour faire appel à un-e interprète de la Croix-Rouge : <http://www.interpretes-crg.ch>.

ALPHABÉTISATION

Classe d'alphabétisation

Un dispositif expérimental de classes d'alphabétisation à temps plein est proposé aux élèves n'ayant pas été scolarisé-e-s ou ayant eu une scolarité très lacunaire. Ces classes, dont le sigle est 1159, peuvent comprendre des élèves des trois années de scolarité. Elles bénéficient d'une grille horaire spécifique dans laquelle il n'y a ni Allemand, ni Anglais, mais une dotation en Français plus importante (14 périodes). Les élèves ayant besoin de ce dispositif sont en principe repéré-e-s lors de l'inscription, mais il peut arriver que l'ampleur des lacunes soit constatée par la suite et que les élèves soient inscrit-e-s dans un premier temps en classe d'accueil. C'est alors aux enseignant-e-s de signaler la situation à la personne responsable des classes d'accueil de leur établissement, qui transmet l'information au SOP, afin de les rediriger vers une classe d'alphabétisation. Il est important que les élèves mal orienté-e-s soient signalé-e-s au plus vite.

Cours d'alphabétisation

Le cours d'alphabétisation centralisé (3 périodes) a lieu un après-midi par semaine. Il est particulièrement adapté pour les élèves scolarisé-e-s, pratiquant un alphabet différent et rencontrant des difficultés en production écrite. Les élèves utilisant l'alphabet latin, mais étant peu scolarisé-e-s et/ou ayant des difficultés dans l'apprentissage du français, peuvent également bénéficier de ce cours.

L'inscription à ce cours peut se faire en cours d'année. Un-e élève peut le suivre durant une période plus ou moins longue, selon les besoins. La participation au cours prend fin une fois les objectifs atteints.

La doyenne ou le doyen responsable des classes d'accueil de l'établissement se charge de faire inscrire l'élève à ce cours, sur demande de l'enseignant-e de Français ou du/de la maître-sse de classe.

DISPENSE D'ALLEMAND

Les élèves arrivant en 11^e sont dispensé-e-s d'Allemand (à moins qu'elles ou ils aient déjà des notions dans cette langue leur permettant potentiellement d'atteindre le niveau d'attente à la fin du CO). Le Règlement du cycle d'orientation (RCO) autorise par ailleurs les directions d'établissement, après concertation avec les parents, à dispenser d'Allemand les élèves allophones, quelle que soit leur année de scolarité, en classe d'accueil, voire en classe régulière, si elles ou ils n'ont pas atteint les objectifs de fin de cycle 2, si elles et ils n'arrivent pas à entrer dans l'apprentissage du Français ou si elles et ils rencontrent de grandes difficultés scolaires : « Cette mesure doit leur permettre de renforcer leurs apprentissages dans les autres disciplines, tout particulièrement en Français » (RCO C 1 10.26, art. 31).

PASSAGE EN CLASSE RÉGULIÈRE

C'est en principe le niveau de Français qui détermine le passage en classe régulière (entre A2 et B1). L'orientation découle d'une évaluation pronostique globale, basée sur les compétences de l'élève (son rythme d'acquisition et son autonomie dans l'apprentissage), sa motivation, son projet personnel et son âge. Toute orientation doit être discutée avec l'élève et ses parents. Les débouchés à l'Enseignement secondaire II propres à chaque section doivent en particulier être explicités.

Au vu de leur situation particulière, il est essentiel que les élèves provenant de classe d'accueil bénéficient d'une attention particulière. Pour cette raison, le fait qu'elles et ils sortent de classe d'accueil doit être connu des enseignant-e-s des classes régulières dans lesquelles elles et ils poursuivent leur scolarité. Lors du passage en classe régulière, un bilan pédagogique est établi dans chaque discipline par les enseignant-e-s de classe d'accueil et transmis aux enseignant-e-s de classe régulière.

Chaque établissement détermine par ailleurs la meilleure manière de rendre visibles auprès du corps enseignant ces élèves intégrés et veille à ce que cette visibilité perdure lors de la deuxième année d'intégration.

SOUTIENS ET AMÉNAGEMENTS SCOLAIRES EN CLASSE RÉGULIÈRE

Dans le cadre de l'école inclusive, les élèves allophones primo-arrivant-e-s peuvent bénéficier de mesures intégrées à l'horaire régulier et complémentaires de soutien ainsi que des aménagements du parcours scolaire qui peuvent revêtir différentes modalités.¹ Ces mesures et dispositifs spécifiques ont pour objectif l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves issu-e-s de la migration dans l'optique de la compensation des désavantages.

Différents aménagements peuvent être envisagé-e-s par l'enseignant-e dans le cadre de l'enseignement et de l'évaluation, tels que la vérification de la compréhension des consignes, l'utilisation d'outils de référence (dictionnaire orthographique, dictionnaire bilingue, aide-mémoire élaboré par l'élève), la prolongation du temps accordé, la création d'un environnement facilitateur (réduction du nombre d'exercices ou d'items, recours à des textes à trous, etc.).

Les élèves peuvent également bénéficier de cours d'appui, de tutorats ou de toute autre solution élaborée dans les collèges.

DÉROGATION

Durant les deux premières années qui suivent la sortie de classe d'accueil, les élèves sont évalué-e-s comme les autres, mais peuvent bénéficier d'une dérogation quant à leur promotion et leur orientation si une maîtrise encore imparfaite du français semble être la cause de résultats insuffisants ou si la mise à niveau initiée en classe d'accueil est encore en cours (cette mesure remplace l'ancienne pratique des notes entre parenthèses)².

¹ Loi sur l'instruction publique (LIP, C 1 10), art. 24 à 26 et directive D-E-DIP.02 Soutiens et aménagements scolaires

² RCO C 1 10.26, art. 31 et Directive D-DGEO-CO-01 sur les dérogations au cycle d'orientation

TRANSITION EP-CO

Les élèves allophones qui bénéficient d'une prise en charge en classe d'accueil de l'enseignement primaire en 8P peuvent continuer en classe d'accueil ou en classe d'alphabétisation au CO si leur situation le nécessite.³

L'orientation des élèves allophones qui ne bénéficient plus d'une prise en charge en classe d'accueil de l'enseignement primaire en fin de 8P ne relève en principe plus des procédures d'admission en classe d'accueil du CO. Cependant, si un-e élève intégré en classe régulière n'a pas atteint le niveau de français nécessaire pour poursuivre en classe régulière au CO et qu'un redoublement ou une orientation vers l'enseignement spécialisé (EFP) ne semblent pas pertinents, la direction de l'établissement peut tenir compte de sa situation particulière et proposer une orientation en classe d'accueil du CO.

De manière générale, les élèves qui fréquentent depuis moins de deux ans une classe régulière en fin de 8P peuvent bénéficier d'une dérogation pour leur passage au CO et leur orientation dans les différents regroupements⁴. Leurs compétences scolaires générales et non leur niveau de maîtrise du français (dont l'acquisition est encore en cours) sont alors prises en compte.

Quelle que soit la situation des élèves, celle-ci doit être renseignée dans le document « situation et pronostic de mars » et dans le « rapport de l'enseignant-e 8P pour le passage au CO » dans la rubrique spécifique à ces élèves.

Au primaire, les élèves allophones primo-arrivant-e-s sont en principe dispensé-e-s de notes pendant deux ans (classe d'accueil comprise), mais pas d'évaluation (ils sont évalué-e-s sous la forme d'appréciations, du type « non acquis / en voie d'acquisition / acquis »). Les dossiers des élèves doivent contenir des informations circonstanciées sur la situation scolaire des enfants, sur leur niveau de compétences en regard des objectifs d'apprentissage de fin de 8P. Si l'élève vient de classe d'accueil, le « rapport de l'enseignant-e de 8P pour le passage au CO » doit être rédigé en collaboration avec le ou la titulaire de classe et le ou la titulaire de la classe d'accueil ou l'enseignant-e chargé du soutien pédagogique (ECSP) qui soutient l'élève au cours de l'année scolaire.

Les dossiers sont ensuite examinés lors des rencontres EP-CO ayant lieu à l'issue du deuxième trimestre et font l'objet d'une décision de la direction d'établissement du CO de secteur qui statue sur l'orientation des élèves allophones en classe régulière dans le regroupement adéquat ou dans le dispositif d'accueil du CO (classe d'accueil ou classe d'alphabétisation). Concernant cette dernière orientation, les élèves et leurs parents doivent être rendus attentifs au fait qu'elle peut impliquer une autre affectation que le cycle d'orientation de leur secteur.

TRANSITION CO-ES II

Les élèves des classes d'accueil de 11^e et les élèves intégré-e-s en classe régulière dont la maîtrise du français ne permet pas d'intégrer directement les filières régulières de l'ES II peuvent être orienté-e-s vers les filières de l'ACCES II (edu.ge.ch/site/acces) :

- **CIS** (classes d'insertion scolaire), destinées aux élèves ayant le profil pour poursuivre leurs études dans une filière scolaire (Collège de Genève, École de commerce ou École de culture générale) et n'ayant pas effectué plus de deux ans de scolarité au CO (classe d'accueil ou régulière). Il est recommandé d'avoir déjà un bon niveau de Français, de Mathématiques et d'Anglais, et de savoir acquérir des nouvelles notions rapidement.
- **CIP** (classes d'insertion professionnelle), destinées aux élèves s'exprimant déjà bien en français. Cette filière leur permettra de renforcer leurs connaissances scolaires et de définir un projet professionnel. La classe de CIP prépare à entrer en transition professionnelle (CTP dual) ou directement en formation professionnelle, c'est-à-dire en apprentissage (AFP ou CFC).
- **COP** (classes d'orientation professionnelle), destinées aux élèves ayant encore de grandes difficultés à s'exprimer à l'oral. Cette filière leur permettra d'améliorer cette compétence et, plus généralement, de renforcer leurs connaissances scolaires avant de pouvoir aller en CIP. Dans certains cas, les élèves de COP peuvent accéder directement à une formation de type professionnelle ou préprofessionnelle.
- **AC** (classes d'accueil), destinées aux élèves arrivé-e-s en cours d'année et n'ayant par conséquent pas suivi l'année scolaire complète.

³ *Transition de l'enseignement primaire au cycle d'orientation*, Chapitre 2.1, Élèves allophones, DGEO, 2018

⁴ Directive D-DGEO-CO-01 sur les dérogations au cycle d'orientation

Le formulaire d'inscription à l'ES II comprend en outre une case à cocher « Statut NF (non francophone) » (« oui » ou « non »), à renseigner pour l'ensemble des élèves sortant de classe d'accueil ou ayant accompli moins de 24 mois (au 30 juin) en classe régulière après la classe d'accueil.

- « Statut NF : non », pour les élèves qui n'ont plus droit à, ou qui n'ont plus besoin d'un appui spécifique en français ; ou pour les élèves qui souhaitent renoncer au statut NF.
- « Statut NF : oui », pour les élèves qui ont encore droit à, et qui auront besoin de bénéficier des mesures particulières d'orientation, et qui suivront un appui spécifique à l'ES II.

On insistera sur le fait que les appuis ne sont pas donnés dans tous les établissements de l'ES II. Le fait de demander un appui spécifique pour non francophone peut entraîner une affectation à un établissement qui n'est pas celui du quartier.

De plus, aucun-e élève ne peut en même temps bénéficier des mesures particulières d'orientation pour élève non francophone et renoncer à l'appui de Français. Les élèves qui auraient demandé à bénéficier du statut non francophone pourront, lors de la validation des inscriptions à l'ES II, confirmer leur souhait de bénéficier de mesures particulières, ou le renoncement à ces dernières pour être affecté-e-s à l'établissement de leur quartier.

Cadre pédagogique

MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Un espace *Classes d'accueil* proposant du matériel pédagogique et des ressources théoriques est disponible sur le site *Disciplines CO* (<http://edu.ge.ch/co>) dans le domaine *Classes* (bandeau gris en tête de liste). Il contient des articles, du matériel partagé par des enseignant-e-s et du matériel réalisé dans le cadre de groupes de travail mandatés par le SEE.

ÉVALUATION

Comme en classe régulière, l'évaluation en classe d'accueil vise à mettre en valeur les acquisitions des élèves. Elle se réfère aux objectifs d'apprentissage et doit permettre de tester les progressions travaillées en classe et le niveau de compétence des élèves. Un enseignement différencié induit une évaluation différenciée qui tient compte du niveau de l'élève à son arrivée en classe d'accueil.

Les élèves doivent être évalué-e-s de manière certificative, mais l'enseignant-e n'est pas tenu-e de mettre des notes. Dans le bulletin spécifique aux classes d'accueil, des commentaires pédagogiques sur la progression et/ou les difficultés des élèves peuvent remplacer ou compléter les notes. Chaque enseignant-e peut ainsi choisir d'évaluer sans notes dans sa discipline jusqu'à ce qu'une évaluation notée ait un sens pédagogique. Dans l'intervalle, on pourra utiliser, par exemple, les termes « objectifs non atteints / presque atteints / atteints » ou « non acquis / en voie d'acquisition / acquis ».

DISCIPLINES SPÉCIFIQUES

Français langue de scolarisation (FLS)

Pour les élèves de classe d'accueil, le français est une langue seconde, ce qui implique des types d'exercices et des progressions didactiques très différents de ce qui est fait en classe régulière. Évoluant en milieu francophone, les élèves doivent en premier lieu acquérir des compétences communicationnelles permettant d'interagir oralement et par écrit dans les situations du quotidien. Le français étant la langue de scolarisation, les élèves doivent également acquérir un vocabulaire spécifique aux disciplines enseignées, ainsi qu'un métalangage permettant l'analyse de la langue.

Les documents de référence permettant d'établir les objectifs d'apprentissage sont le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECR)⁵, ainsi que le PER (cycles 1, 2 et 3) pour le Français. Comme pour les autres langues étudiées au CO, on veillera à évaluer régulièrement les quatre axes : compréhension et production de l'oral, compréhension et production de l'écrit.

⁵ <https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages>

Langue maternelle

Les élèves de classe d'accueil suivent un cours de Langue maternelle un après-midi par semaine.⁶ Ce cours fait le pont entre le français et la langue d'origine, en faisant ressortir les ressemblances et les différences linguistiques et grammaticales, afin de faciliter l'apprentissage de la langue de scolarisation. Il permet également aux élèves de rester en lien avec leur culture d'origine en travaillant à son ancrage et à sa valorisation.

Connaissance du milieu

La Connaissance du milieu permet aux élèves d'enrichir leurs connaissances générales. Cette discipline est spécifique aux classes d'accueil et regroupe deux axes principaux dont les contenus peuvent être panachés par l'enseignant-e.

D'une part, cette discipline a pour but de permettre aux élèves de mieux appréhender leur environnement immédiat (orientation et déplacement en ville, maisons de quartier, bibliothèques, musées, lieux historiques, marchés, etc.).

D'autre part, elle leur permet de se familiariser avec le vocabulaire spécifique et les connaissances de base de certaines disciplines enseignées en classe régulière comme les Sciences humaines et sociales et les Sciences de la nature, afin de faciliter l'intégration à venir dans ces disciplines.

⁶ Les cours sont ouverts en principe pour dix élèves au minimum.